



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/39/948  
S/17440

5 septembre 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-neuvième session  
Point 25 de l'ordre du jour  
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :  
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES ET  
INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 5 septembre 1985, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du  
Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la note verbale adressée le 2 septembre 1985 à M. Carlos José Gutiérrez, ministre des relations extérieures et du culte du Costa Rica, par Mme Nora Astorga, vice-ministre des relations extérieures.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de la trente-neuvième session, et du Conseil de sécurité.

ANNEXE

Note verbale datée du 2 septembre 1985, adressée au Ministre costa-ricien  
des relations extérieures et du culte par le Vice-Ministre des relations  
extérieures du Nicaragua

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note datée du 30 août dernier par laquelle vous m'informez que "le 27 courant, à 21 h 30 environ, un détachement de l'armée populaire sandiniste a déclenché, à partir du territoire nicaraguayen, un tir d'armes légères et de mortiers contre le poste de la garde civile costa-ricienne situé dans la localité de Boca de San Carlos, en territoire costa-ricien".

Le Gouvernement nicaraguayen tient à exprimer à ce propos la surprise et la préoccupation que lui cause la volonté d'attribuer gratuitement au Nicaragua des agissements qui lui sont totalement étrangers. Quant à vos affirmations, c'est en fait au Gouvernement nicaraguayen qu'il appartient de faire ressortir l'écart entre ce qui est dit et ce qui est. Il existe en effet une totale contradiction entre ces affirmations et le fait que les autorités costa-riciennes intéressées, à savoir le commandant en chef de la garde civile du Costa Rica, le capitaine Carlos Pacheco, ont affirmé ignorer l'origine de l'incident rapporté dans la note ministérielle.

Comme vous le comprendrez, il est impossible pour le Gouvernement nicaraguayen d'accepter la responsabilité de faits dont les autorités costa-riciennes elles-mêmes affirment expressément ignorer l'origine. Qui plus est, le Gouvernement nicaraguayen est en mesure d'affirmer que l'armée populaire sandiniste n'a, à aucun moment, dirigé d'attaques contre le territoire costa-ricien.

C'est au contraire au Gouvernement nicaraguayen qu'il appartient de signaler les attaques graves et réitérées menées depuis le territoire costa-ricien les 21, 22, 25, 26 et 29 août, dont trois ont eu lieu au poste frontière de Boca de San Carlos, le long du fleuve San Juan, en territoire nicaraguayen. De même, je tiens à signaler que ces faits coïncident avec les protestations de divers citoyens costa-riciens vivant dans la zone frontière, qui ont exprimé un sentiment d'insécurité croissante devant la présence et les activités de groupes clandestins en territoire costa-ricien.

Le Gouvernement nicaraguayen réitère une fois de plus que le moment n'est guère propice à des polémiques stériles et qu'il est temps, au contraire, de rechercher de bonne foi des solutions durables et viables, propres à rétablir dans la zone frontière le climat de paix et de stabilité auquel aspirent les peuples frères du Costa Rica et du Nicaragua. A cet effet, le Nicaragua réitère une fois de plus qu'il est prêt à établir une zone neutre de sécurité, qui empêcherait que des intérêts étrangers viennent séparer les deux peuples, en leur imposant des conflits artificiels qui sont contraires, pour des raisons géographiques et historiques, à leurs aspirations à la paix, à la concorde et à l'amitié.

Nora ASTORGA

Vice-Ministre des relations extérieures